

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, nous venons tout juste de signer un accord avec la société Volkswagen qui permet à cette dernière de demander une suppression des droits versés pour les parties fabriquées au Canada à l'intention de leurs usines d'Allemagne et des États-Unis. Nous espérons conclure une entente semblable avec les fabricants d'automobile du continent nord-américain afin de favoriser, nous l'espérons, la fabrication au Canada de pièces pour certaines automobiles achevées et utilisées au Canada.

[Note de l'éditeur: Voir la rectification apportée par M. Horner, page 5975.]

* * *

LES PÉNITENCIERS

L'ÉVASION D'UN MEURTRIER

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, si nous pouvions en revenir pour un moment à la question du loisir physique, j'aurais une question à poser au solliciteur général, relativement à l'évasion d'une prison fédérale du meurtrier Albert Marinello, qui a réussi à échapper à sa condamnation lundi soir alors que les Expos de Montréal remportaient une victoire sur les Cubs de Chicago au Stade olympique. Ce monsieur a pris la poudre d'escampette au cours d'une partie de base-ball à laquelle il assistait avec un garde et quatre autres prisonniers. Comme le solliciteur général ne voudrait certainement pas que les prisonniers dont il a la responsabilité se mettent à chanter en cœur «Take me out to the ball game»...

● (1452)

Des voix: Oh, oh!

M. Lawrence: ... surtout la dernière ligne «I won't care if I ever get back»...

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: ... pourrait-il nous dire comment il se fait qu'on ait donné l'occasion à un meurtrier que la police du Québec considère comme dangereux de pouvoir s'enfuir aussi facilement?

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, j'ai cru comprendre que tous les prisonniers applaudissaient les Expos lorsque leur compagnon a pris la fuite. Pour ce qui est de M. Marinello, il devait présenter une demande de libération conditionnelle la semaine suivante, demande qui devait être considérée à ce moment-là. Comme on le fait généralement pour les prisonniers qui pourraient bénéficier d'une libération conditionnelle, on lui a permis de s'absenter temporairement sous surveillance. Pour lui permettre de réintégrer la société, on l'a laissé assister à une partie de balle. Malheureusement, les événements que rapporte le député sont relativement exacts. Le détenu s'est effectivement absenté, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, je me demande si le ministre se rend compte que ce meurtrier s'est déjà évadé à trois reprises, la dernière fois pas plus tard que l'an dernier, et, plus spectaculairement, le jour de la fête des mères en 1974, alors qu'il a profité d'un élargissement pour prendre le large.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Peut-être existe-t-il dans nos pénitenciers fédéraux un programme de formation sportive dans le cadre duquel on enseigne aux détenus, entre autres choses, qu'au lieu d'être retiré du bâton après trois prises, comme c'est la règle au base-ball, le détenu, lui, gagne la partie après trois retraits.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, la Chambre est heureuse de constater que le député de Northumberland-Durham a sans doute retenu les services d'un nouvel humoriste. En fait, je me réjouis de ce qu'il ait adopté une attitude plutôt positive face à cet incident qui illustre bien le problème avec lequel nous sommes aux prises lorsque nous tentons de réinsérer les détenus dans la société. Si jamais le député n'est pas conscient de ce problème, je lui conseille de demander à mes collaborateurs de la Commission nationale des libérations conditionnelles ou même du Service canadien des pénitenciers ce qu'ils en pensent. Une décision doit toujours être prise lorsqu'un détenu a droit à la libération conditionnelle. Dans le cas qui nous occupe, cette décision a été prise. M. Marinello est d'abord passé d'un établissement à sécurité maximale à un établissement à sécurité moyenne, puis à un établissement à sécurité minimale.

M. Gillies: Pour pouvoir s'évader.

M. Blais: Cette décision a été fondée sur le fait qu'il n'est pas considéré comme un détenu dangereux.

Des voix: Oh, oh!

M. Blais: Je vous signale qu'au cours de ses trois périodes d'évasion auxquelles a fait allusion le député, M. Marinello ne semble pas s'être mal comporté. Il va sans dire, toutefois, que l'acceptation de la demande qui doit être étudiée la semaine prochaine est compromise par l'évasion de M. Marinello.

M. Baker (Grenville-Carleton): Vous l'espérez.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, il n'a rien fait qui soit négatif, sauf qu'à chaque fois, il n'est pas revenu. Le solliciteur général confirmera-t-il que l'euphémisme de l'année est une politique officielle de la Commission nationale des libérations conditionnelles? Voici ce que le directeur du pénitencier, Réal Benoit, a déclaré à la presse à ce sujet:

Je pense qu'il avait de bonnes chances de sortir en libération conditionnelle avant de s'évader. J'ignore ce qui se passera maintenant. Son évasion n'aidera certainement pas ses chances d'obtenir une libération conditionnelle.

Cette déclaration énonce-t-elle la politique de la Commission nationale des libérations conditionnelles?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Battle River a la parole.